

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 15.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, laligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 14 AVRIL 1881

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G. B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UNE AUTRE MAGNIFIQUE PRIME

Nous préparons en ce moment pour ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain, une magnifique gravure, une copie d'un tableau de Raphaël, représentant sainte Cécile qui chante et effleure des doigts les touches d'un orgue pendant que le ciel et la terre l'écoutent. Le ciel est représenté par un chœur d'anges et la terre par la crosse et l'épée, par tous les âges et les conditions de la vie, la jeunesse et la vieillesse, l'Eglise et l'Etat. Au pied de la sainte sont épars des instruments de musique.

Rien de plus beau. Cette gravure nous coûte cher, mais nous nous sommes décidés à faire encore une fois ce sacrifice afin de montrer notre désir de plaire à nos abonnés. Nous espérons qu'on nous en tiendra compte et qu'on va s'empresse de faire ce qu'il faut pour remplir un devoir et obtenir une prime qui vaut presque l'abonnement. A moins de publier notre journal pour rien complètement ou de payer une commission à nos abonnés pour les faire lire L'OPINION PUBLIQUE, nous ne savons pas ce que nous pouvons faire de plus.

Nous sommes sûrs, dans tous les cas, que ceux qui auront vu une fois la prime que nous offrons, voudront l'avoir à tout prix.

NOTRE PRIME

Notre nouvelle prime est maintenant prête. Tous ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain auront le droit de l'avoir.

LES HOMMES DE 37-38

Révélation faite en prison par le Dr Brien, le faux ami du noble de Lorimier.

(Suite)

Prison de Montréal, nov. 1838.

Voici la formule du serment :

"Je A. B., jure librement et solennellement, en présence du Dieu tout-puissant, de garder les signes et les mystères de la société des chasseurs, de ne jamais écrire, prendre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge de chasseurs, d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins et propriétés tout frère chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela je le promets sans restriction et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os."

Les loges devaient être composées d'au moins trois personnes. Personne ne pouvait parler des affaires de la société en dehors de la loge.

J'ai entendu dire que les signes avaient été changés parce qu'ils avaient été découverts par une personne prise à Short Hills, dans le Haut-Canada, qui témoigne pour la Couronne; mais je n'ai pas appris quels étaient les nouveaux signes et je n'en puis pas parler. Cette association s'étend dans tout le Haut et le Bas-Canada et dans les Etats du Nord, principalement dans le Michigan, New-York, le Vermont, le New-Hampshire, et le Maine. La ville de New-York compte plusieurs membres. McKenzie, Nelson, le général Martin, Duvernay et d'autres ont fait beaucoup de prosélytes. Elle s'est répandue jusqu'en France par l'entremise de quelques voyageurs républicains français.

Cette société est entièrement canadienne dans sa composition et dans son but; elle tend à délivrer les Canadiens de la domination anglaise; elle a renoué tous les liens qui unissaient les rebelles; elle s'est formée en corps plus compact, plus facile à faire manœuvrer.

Le procès des accusés du meurtre de Chartrand a fait voir ce qu'était cette société dans les affaires politiques. Un avocat (Hubert) m'a assuré que plus de quatre jurés appartenaient à cette société, et avaient, même avant d'entendre la preuve, décidé d'acquitter les prisonniers accusés de cet acte sanguinaire.

Ayant résidé à la campagne tout l'été je dois dire que la plus grande partie de la population est mûre pour la révolution et que l'indécision et le manque de fermeté dont elle a fait preuve en quelques circonstances ne proviennent que du sentiment de son infériorité en discipline militaire.

Les comtés de L'Acadie, Rouville, La-prairie, Terrebonne, Vaudreuil et des Deux-Montagnes et un grand nombre de personnes dans la ville et le comté de Montréal, sont favorables à un changement radical de gouvernement, et rien ne les a plus disposés à cela que les affaires de St-Charles et de St-Eustache. La des-

truction de la vie et de la propriété, au lieu d'éteindre le feu de la révolte n'a fait qu'en augmenter l'intensité. Tous ceux qui ont entendu les murmures des personnes qui souffrent ne rêvent que vengeance à tirer des auteurs de leurs maux. Les volontaires, arrogants dans leur conduite, et quelquefois cruels, ont soulevé un trop grand mécontentement pour qu'on se borne à se plaindre au gouvernement.

Cette révolte n'est pas celle d'un peuple contre un gouvernement, c'est une lutte de partis. A l'exception de quelques-uns dont je n'essaierai à qualifier ni les motifs ni la conduite, la masse de la population avec un gouvernement tempéré mais ferme, serait aussi loyale qu'elle paraissait l'être il n'y a guère longtemps. Les chefs des rebelles se servent avec avantage de la destruction de la propriété et des représailles exercées, pour représenter aux habitants que le gouvernement anglais a juré haine et mort à tous les Canadiens-français et ils les poussent ainsi à combattre dans le seul but de défendre leurs foyers. A St-Martin, Dumouchelle s'est servi de cet expédient avec beaucoup de succès. Pour ma part je suis moralement convaincu que les troubles ne finiront point de sitôt. Beaucoup d'habitants ont abandonné leurs demeures et se tiennent sur la frontière attendant l'occasion favorable pour prendre les armes. Tant que McLeod, Nelson, Côte et Gagnon vivront on peut s'attendre à des excursions.

Le gouvernement américain avec toutes ses démonstrations, ne peut pas y apporter d'empêchement, parce qu'une grande partie des troupes—composées de presque tous les citoyens et des employés civils de cette république—sont favorables à ces tentatives. Tous les Américains sont munis par le gouvernement d'un fusil ou d'une carabine qu'ils manient avec beaucoup de précision et de dextérité. Dans St-Albans, Swanton, Cambridge et Johnstown il y avait des armes et j'ai vu un seul marchand de Johnstown fournir cinq carabines, à raison de trois louis la pièce, pour armer les Canadiens. Le juge Gates de Cambridge, m'a fait présent d'une magnifique carabine qui depuis m'a été volée.

Si les Canadiens des Etats-Unis montraient le moindre désir de retourner au Canada les armes à la main, ils trouveraient dans les Etats de New-York et du Vermont tout ce dont ils auraient besoin, et mille fois les Américains nous ont dit : "Ralliez-vous dans quelque coin du pays et nous vous promettons autant d'hommes et d'armes que vous en aurez besoin, mais nous ne pouvons pas commencer pour vous."

Je vais maintenant parler de ce que j'ai vu faire et de ce que j'ai fait à Beauharnois, le samedi soir, trois novembre, quand messieurs Ellice, Brown et d'autres loyaux ont été faits prisonniers.

Samedi vers cinq heures de l'après-midi, j'arrivai à Montréal et j'appris alors que nous devions attaquer Beauharnois. En passant à Châteauguay, Cardinal me dit et me demanda de recommander à Dumouchelle de réunir tout son monde et de ne pas manquer la capture de M. Ellice et des autres qui avaient en leur possession beaucoup de fusils. A mon retour de Montréal, je me couchai après le dîner, vers cinq ou six heures, chez Brazeau à Sainte-Martine. Je demandai à Brazeau qui était le capitaine, qu'il m'exemptât

d'aller à Beauharnois, attendu que j'étais très-fatigué. Il me dit d'abord que je pouvais me coucher, me donnant à entendre que je n'avais pas besoin de partir. Vers huit heures du soir il vint m'éveiller, me disant qu'il était nécessaire pour moi d'aller à Beauharnois, qu'il qu'il aurait probablement besoin des services de ma profession et que, de plus, tout le monde devait marcher. Je m'habillai et à moitié endormi je partis avec ceux qui partaient d'en bas du village j'ai été témoin de la façon brutale dont il forçait les gens à prendre les armes. Un nommé Côté, marchand, un nommé Hébert, aubergiste, et un nommé Dominique, marchand, furent poussés hors de leurs maisons et jetés dans les rangs. MM. Primeau et Trottier reçurent le même traitement, mais ils réussirent à s'évader et à se cacher pour le reste de la nuit. Un nommé Henderson, marchand de bois, de Hinchinbrook, fut tiré d'une grange où il avait essayé de se cacher et reçut un coup de pique dans la hanche; j'accourus à ses cris et je l'empêchai d'être tué. Je le fis mettre dans la maison de M. Grandbois, meunier, et je pensai ses blessures qui n'avaient rien de grave ou de dangereux. Je n'ai pu voir qui l'avait blessé; il y avait beaucoup de gens excités autour de lui; il fut bien reçu et bien traité par M. Grandbois. Je demandai qu'on me permit de rester auprès du blessé, mais on me refusa et un autre obtint la permission qu'il demandait. Nous arrivâmes à Beauharnois, et après avoir attendu les gens de St-Timothée qui n'étaient pas arrivés nous fûmes appelés par les cris de Dumouchelle qui était à cheval et avait été arrêté par quelques loyaux en passant seul à travers le village pour rejoindre les siens en arrière.

Nous apprîmes aussi que des armes à feu venaient de la maison de Ross, marchand. Alors tout le monde cria : *en avant*, et l'on descendit en courant la côte de l'église et nous nous dirigeâmes vers la maison de M. Ellice d'où nous apprîmes que tous les loyaux, MM. Brown, Ross, Bryson et quelques autres, s'étaient retirés.

Tous s'arrêtèrent à une certaine distance, à un demi arpent environ du bureau de M. Brown et nous commençâmes un feu mal nourri et mal dirigé contre le bureau où je crois que M. Brown, qui y était dans le temps, fut légèrement blessé à la main. J'étais alors sans armes, mais en avant. Dumouchelle, en même temps, avait pris la fuite, pourquoi? je ne le sait pas. Je pris sur moi de faire cesser le feu; voyant qu'on ne m'obéissait point, je fis placer du monde devant la maison et je me rendis moi-même dans la cour où je fus rejoint par Dumouchelle; il me donna un pistolet pour entrer, à la tête d'un certain nombre d'hommes, dans la cuisine et l'intérieur de la maison; à la porte je rencontrai M. Brown qui me dit qu'il se rendait tous, considérant inutile une plus longue résistance. Je demandai alors aux gens de se tenir tranquilles et de ne commettre aucune violence.

MM. Ellice, Ross et John Bryson firent leur apparition. Nous avions déjà pris douze fusils chez M. Ellice, onze bords de cartouches toutes prêtes, deux fusils de chasse, une dague magnifique dont Dumouchelle s'empara, et quelques autres ar-